



Projet agrivoltaïque de Lherm (31)

Pré-diagnostic



SOMMAIRE :



Analyse du bassin de production

Page 3



Etude du site concerné par le projet

Page 7

Analyse du bassin de production



Contexte général du département

La zone d'étude se situe sur la commune de Lherm dans le département de la Haute-Garonne (31), au sein de la région Occitanie.

La Haute-Garonne compte actuellement **1 470 400 habitants** (INSEE, 2023), ce qui en fait l'un des quatre départements français métropolitains, avec l'Hérault, la Gironde et la Loire-Atlantique, qui affiche **une croissance démographique la plus soutenue entre 2014 et 2020** (+ 1,2 % par an). En effet, le département voit sa population augmenter ces dernières années grâce à des dynamiques migratoires positives soutenues par **une forte attractivité** qui résulte de Toulouse mais aussi de sa périphérie.

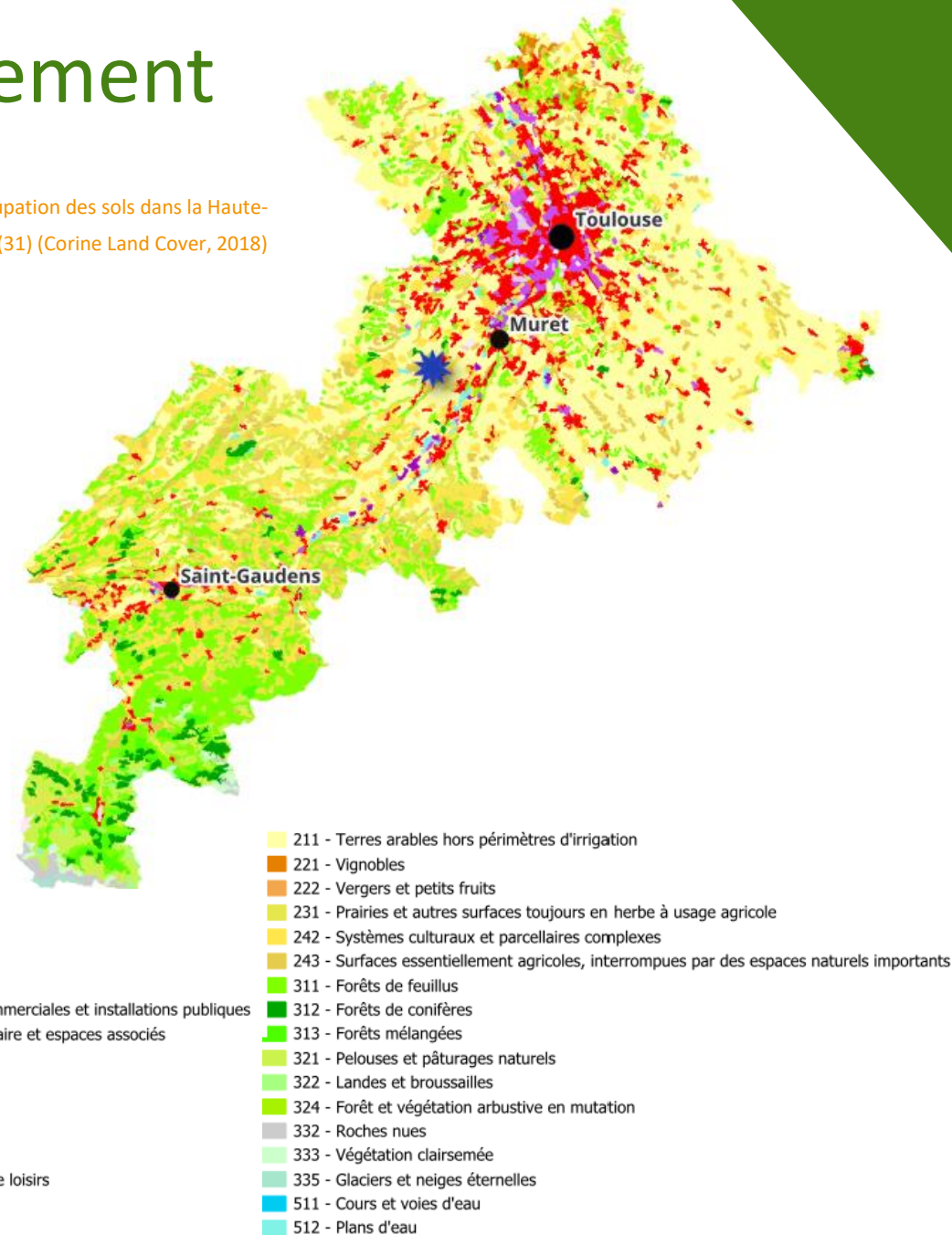
La Haute-Garonne possède **un taux de chômage de 8,1 %** au 2^{ème} semestre 2025, en **légère hausse** par rapport à 2024 de + 0,7. Ceci est notamment dû à la régression des activités informatiques de la filière aéronautique, ainsi qu'une baisse générale de l'emploi dans les secteurs de la construction et du commerce (INSEE, 2024). **Ce constat reflète également l'ensemble de la région Occitanie, s'inscrivant dans un contexte économique national instable.**

Le secteur agricole quant à lui, représente **0,3 % de l'emploi salarié** (si l'on compte seulement les agriculteurs et exploitants) et **4 à 5 % de la population active** dans les filières agricoles, à l'échelle du département.

La majorité du département est recouvert de **systèmes cultureux** et de terres arables hors périmètre d'irrigation. On retrouve néanmoins **une petite part de forêts** de feuillus, mélangées et de conifères au sud du territoire.

Le climat de la Haute-Garonne est **un climat tempéré**, influencé par des éléments océaniques et méditerranéens. Cette combinaison engendre des hivers modérés dans la plaine, **des étés chauds**, des automnes ensoleillés et des printemps pluvieux (agryco, météo agricole 2025). Plus précisément, **la commune de Lherm** présentait une moyenne de cumul de précipitation de **703 mm/an en 2010**, pour une diminution prévue à **632 mm/an en 2050** d'après les simulations Climadiag.

Carte de l'occupation des sols dans la Haute-Garonne (31) (Corine Land Cover, 2018)



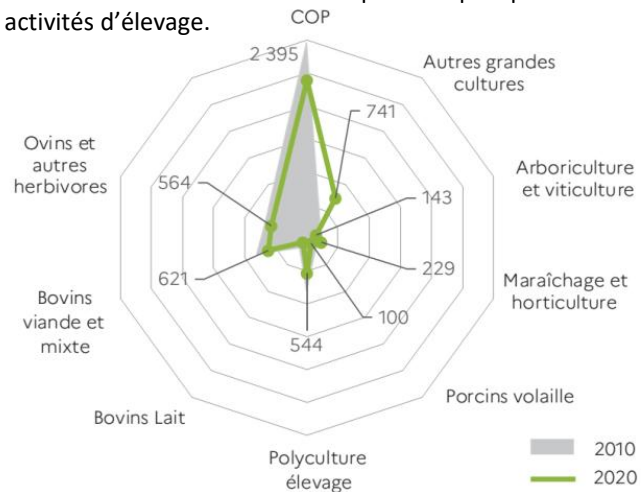
Contexte agricole du bassin de production

Doté d'une grande diversité, la Haute-Garonne compte une surface cultivée en **grandes cultures** de **204 200 ha** (60 % en céréales, 35 % en oléagineux et 5% en protéagineux), soit **61,8 %** de la superficie totale du département (*Chambre d'agriculture – Haute-Garonne, 2025*). Ce dernier compte **5 500 exploitations agricoles** avec une **SAU moyenne de 58,9 ha** (*Agreste, 2020*).

La Haute-Garonne occupe une place importante dans la production régionale de plusieurs filières, notamment les grandes cultures, en étant le **1^{er} producteur de blé dur** à l'échelle nationale, comptant une surface de 28 500 ha cultivés, utilisé pour la fabrication de pâtes alimentaires et de semoule. C'est aussi le **3^{ème} département** de France pour la **culture de sorgho, tournesol et soja** (*Chambre d'agriculture – Haute-Garonne, 2025*).

L'évolution des surfaces cultivées, et notamment la compétitivité et les enjeux liés aux marchés, amènent les céréaliers à s'adapter en diversifiant leurs productions et en valorisant leur savoir-faire.

L'**élevage de bovins viande et mixte** est celui qui est le plus présent sur le territoire, vis-à-vis des autres activités d'élevage.



Evolution du nombre d'exploitation et de leur spécialisation entre 2010 et 2020 (*Recensement agricole, 2020*)

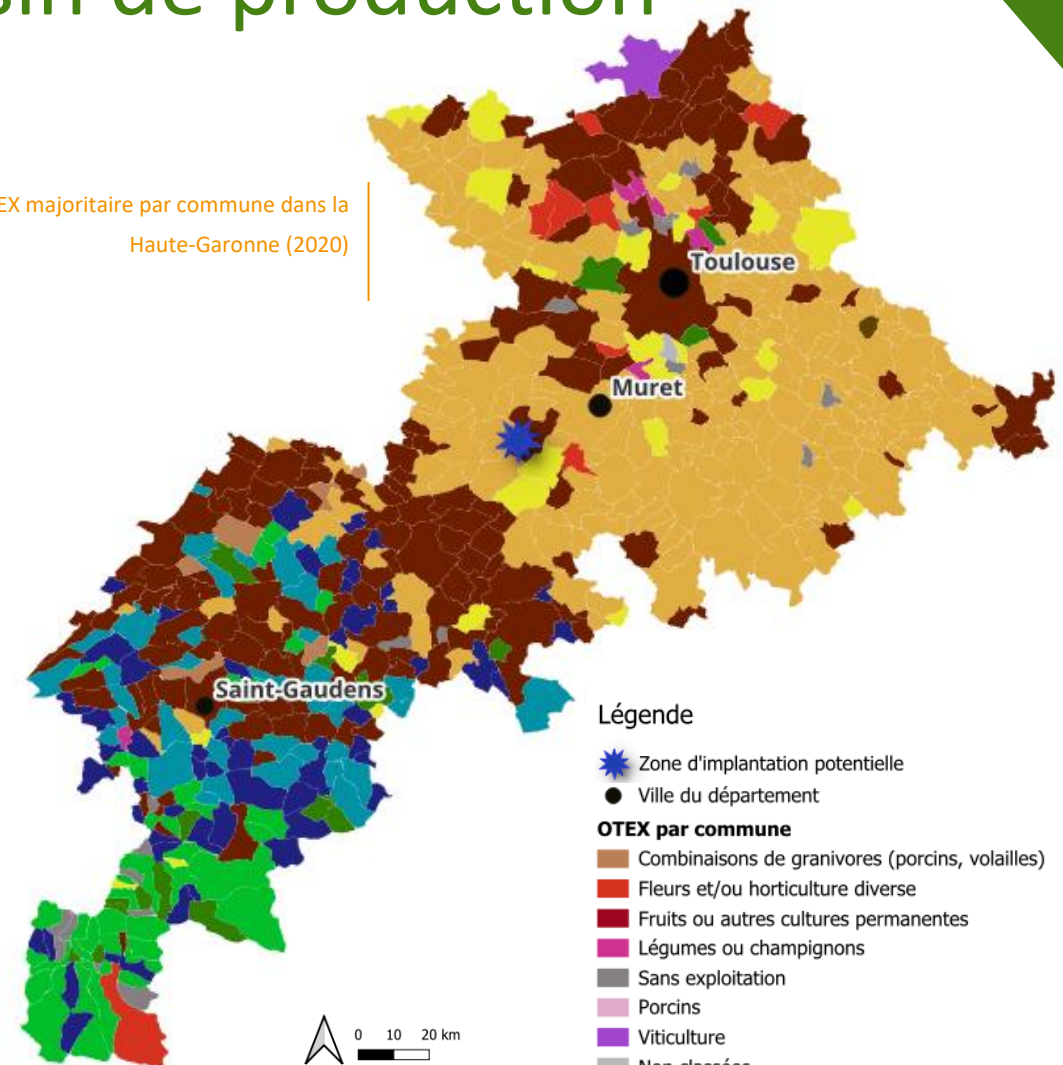
Les **céréales oléo-protéagineux (COP)** sont **prédominantes** sur le territoire (3/4 des exploitations) comme on peut le constater via la carte des OTEX, avec une concentration sur la grande moitié nord (Coteaux du Gers, les Vallées et le Lauragais du département). Cette dernière se voit diminuer de 7 % en 10 ans. Le centre-ouest du département se compose de productions végétales et animales, concentrant le plus grand nombre d'exploitations spécialisées en élevage, tout en enregistrant la **plus forte baisse**, notamment en **bovin viande (-34 %)**.

La **diversité des usages du territoire** s'explique probablement par le **contraste topographique**, avec au sud des secteurs plus montagnards (Pyrénées centrales) particulièrement favorables aux systèmes d'élevage.

Institut Agro

2, PI Pierre Viala, 34000 Montpellier

Carte de l'OTEX majoritaire par commune dans la Haute-Garonne (2020)



Légende

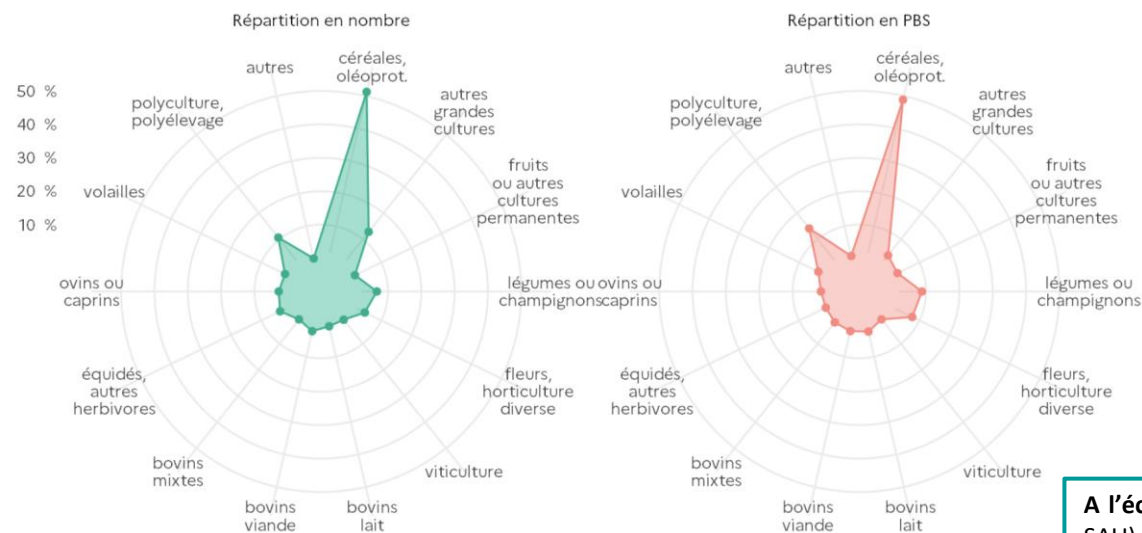
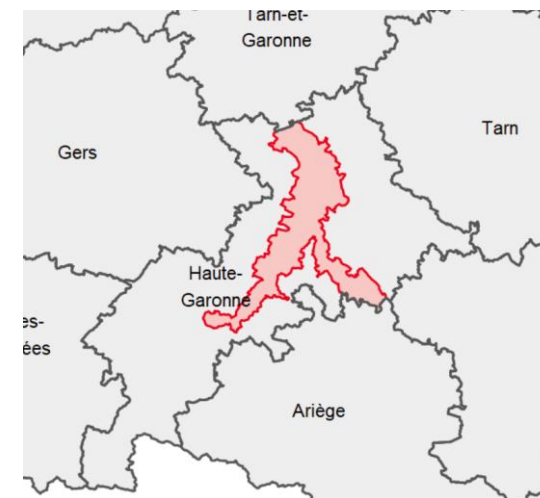
- Zone d'implantation potentielle
- Ville du département
- OTEX par commune**
- Combinaisons de granivores (porcins, volailles)
- Fleurs et/ou horticulture diverse
- Fruits ou autres cultures permanentes
- Légumes ou champignons
- Sans exploitation
- Porcins
- Viticulture
- Non classées
- Céréales et/ou oléoprotéagineuses
- Autres grandes cultures
- Bovins mixte
- Bovins viande
- Bovins lait
- Equidés et/ou autres herbivores
- Ovins ou caprins
- Polyculture et/ou polyélevage
- Volailles

Filières agricoles locales

Lherm se trouve dans la petite région agricole (PRA) « Les Vallées » située dans la communauté de communes (CC) Cœur de Garonne, recouvrant un territoire en grande partie rurale et agricole. Cette PRA se situe au centre du département.

Les grandes cultures restent l'activité dominante. **L'élevage herbivore et la polyculture-élevage** se maintiennent (avec un UGB total quasiment équivalent entre 2010 et 2020) **mais reculent en nombre d'exploitations et SAU**, au profit des systèmes davantage spécialisés en grandes cultures (DRAAF, Occitanie 2022).

L'activité de grandes cultures se localise prioritairement dans les fonds de vallée et sur les terrasses alluviales, aux sols bruns argilo-calcaires très fertiles ([paysages.haute-garonne](#)) aux alentours de Muret.



Répartition en nombre et en PBS selon les activités agricoles des exploitations de la PRA (Recensement agricole, 2020)

A l'échelle de la PRA, les systèmes dominants combinent grandes cultures (maïs grain, céréales à paille : 60-70% de la SAU) et **élevage herbivore** (bovins lait/viande, ovins : 20-30% via prairies et fourrages). L'irrigation est prépondérante (50-70% des surfaces en grandes cultures), avec une part croissante de cultures de diversification (escourgeon, pois protéagineux). **La principale part du PBS est représentée par les céréales et oléo protéagineux, suivi des activités de polyculture et polyélevage** (DRAAF Occitanie, 2022).

D'après le recensement agricole de 2020, **la principale part du PBS du territoire** est représentée par **les exploitations spécialisées en COP** (46 % de la PBS agricole départementale) qui est en augmentation depuis 2010. **L'élevage herbivore quant à lui, maintient sa place en tant que 2^{ème} activité agricole (22 %) après les grandes cultures.**

Quelle valorisation des produits agricoles ?

20 % des exploitations en Haute-Garonne diversifient leur activité en transformant leur production, en pratiquant le travail à façon ou en développant une ou plusieurs activités complémentaires comme la production d'énergie ou une activité touristique, d'hébergement, de restauration (DRAAF, Occitanie 2022). Les deux grands domaines de diversifications sont la transformation (22 % des exploitations micros, petites, moyennes et grandes confondues) et le travail à façon.

Le département compte **21 % d'exploitations écoulant des produits agricoles en circuits courts**. La vente directe des exploitations est le principal mode de commercialisation en circuit court. **L'agriculture biologique s'est fortement développée entre 2010 et 2020**. Ce sont **les exploitations centrées sur les cultures spécialisées** (maraichage et fruits) qui se tournent davantage vers un mode de production biologique.

Etude du site concerné par le projet



Création d'une exploitation

Le projet agrivoltaïque se situe sur la commune de Lherm (31), où la zone d'implantation potentielle de 16,19 ha appartient à Mme PLAN et M. DUPONT, **agriculteur céréalier prochainement à la retraite**. Au vu d'une absence de repreneur, les propriétaires en question souhaiteraient faire bénéficier leurs parcelles à un exploitant voisin.

M. Antoine DURAND, 30 ans, est actuellement négociant, éleveur et engraisseur en bestiaux sur l'exploitation de son père. M. DURAND a commencé à travailler depuis son jeune âge, sur l'exploitation de son père, exploitation familiale créée en 1986 en nom propre. Installé officiellement depuis le 1^{er} janvier 2026, il possède déjà un premier lot de 15 vaches Parthenaise de 16 mois, prêtes pour une 1^{ère} mise à la reproduction au printemps (acquises en septembre 2025).

Le projet agrivoltaïque lui permettrait d'acquérir des terres supplémentaires pour le pâturage de ses bovins. En effet, il ne dispose actuellement d'aucunes terres et le lot des vaches demeure encore sur l'exploitation de son père. Il compte accéder à quelques terres en ferme issues de l'exploitation de son père, et souhaite acquérir quelques hectares actuellement en vente près de chez lui.

Plus précisément, l'objectif du projet de M. DURAND serait d'obtenir un troupeau **de 50-60 vaches Parthenaise** à la reproduction, pour de l'engraissement et **une commercialisation à l'export** (Italie et Espagne) comme c'est le cas sur l'exploitation de son père. La surface du projet permettrait un abri pour des bovins 100 % au pâturage à l'année, la commune souffrant de la sécheresse en été. L'accessibilité de la zone du projet par rapport au domicile de M. DURAND (2 km à vol d'oiseau) permettrait de bénéficier d'une surface durable et sécurisée, proche de ce dernier, facilitant ainsi son organisation au quotidien.

Enfin, la rétribution agricole dans le cadre du projet, lui permettrait de développer son installation plus sereinement.

Les surfaces concernées par le projet

La zone d'implantation potentielle du projet (ZIP), d'une superficie de 16 ha, se situe au sud ouest de la commune de Lherm. Cette zone est découpée en deux parties qui sont 8 ha détenus par Mme PLAN et 8 ha détenus par M. DUPONT.

Les deux parties étaient initialement destinées à un usage différent : l'une est composée d'une prairie temporaire destinée à l'élevage équin et l'autre était composé de cultures en rotation, notamment orge, tournesol, sorgho etc.. (RPG 2023, 2022, 2021...). Les rendements issus des cultures étant faibles, les propriétaires ont décidé de semer l'intégralité de la surface en prairie temporaire, en septembre 2025.

Il n'y a pas eu d'études de sol récentes, réalisées sur la zone, mais d'après l'exploitant, le type de sol présent est un sol boulbène caractéristique d'un sol limono-sablo-argileux, avec une structure très fragile et souvent hydromorphe en hiver et sec en été. Les surfaces ne sont actuellement pas irriguées mais peuvent le devenir, au besoin, dans le cadre du projet.

• Comparaison des rendements en prairies temporaires de la zone d'étude et du département

Surface	Prairies temporaires	Orge d'hiver
Rendement moyen de la ZIP	3 T/ha	40 q/ha
Rendement moyen départemental	5,45 T/ha	46,8 q/ha

Les rendements en prairies et en cultures des propriétaires se situent en dessous des moyennes départementales

Le projet de M. DURAND serait de faire pâturer sur cette surface une partie de son lot de vaches Parthenaise à la reproduction afin de constituer un lot 100 % au pâturage grâce à l'abri des panneaux photovoltaïques, sur une surface proche de son domicile et sécurisée. De même, cette acquisition de terre supplémentaire permettrait de sécuriser davantage l'alimentation du cheptel afin de l'aider à acquérir une autonomie fourragère.

Source : Agreste, mémento 2023,2022,2020,2019 – DRAAF OCCITANIE

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Au vu :

- Des **faibles rendements observés** sur les cultures (d'après les propriétaires) et sur les prairies.
- Des **problèmes de sécheresses** sur les cultures et prairies en période estivale
- De **l'accessibilité** de la zone d'implantation, par rapport au domicile de M. DURAND (située sur la même commune)
- De l'importance **d'atteindre une autonomie fourragère, ainsi qu'un bail durable et une surface sécurisée grâce à la mise en place de clôtures** pour son troupeau de bovins

Il semblerait pertinent d'implanter une centrale agrivoltaïque avec un design adapté au pâturage bovin et potentiellement à l'activité de fauche, ainsi que de mettre en place une prairie appropriée aux caractéristiques pédoclimatiques de la zone d'étude.

Bilan de l'étude

Dans le cadre d'un projet agrivoltaïque, il convient que la production mise en place sous panneaux soit au choix :

- A l'identique de la production avant-projet ;
- Inscrite dans les dynamiques agricoles locales.

Ici, le projet pourrait permettre la revalorisation d'une surface agricole dont les rendements sont bas selon les propriétaires exploitants actuels, ne permettant plus une activité de grandes cultures. **De plus, ces derniers partent prochainement à la retraite, sans repreneur potentiel identifié.**

M. DURAND pourrait alors bénéficier, dans le cadre de son installation en EI, de cette surface afin d'y mener une activité de pâturage bovin à l'année et potentiellement de fauche supplémentaire, pour s'assurer d'une sécurité foncière tout en consolidant l'autonomie alimentaire de son troupeau et sa protection tout au long de l'année.

L'étude du contexte agricole nous offre un panel de productions phares sur le département. On observe une importante **majorité de grandes cultures sur la Haute-Garonne** grâce à des zones de plaines propices à l'irrigation. De même, **les activités de polyélevage ou polyculture élevage (notamment les herbivores) sont assez présents** dans le sud ouest du département, inspirés par les particularités géographiques et environnementales locales, notamment des sols propices à la culture et à l'élevage. Ainsi, le projet de M. DURAND s'intègre dans les dynamiques agricoles locales.

Suite à l'étude du cas de l'exploitation de M. DURAND, il semblerait que les rendements moyens produits issus des prairies de la zone d'implantation soient assez faibles vis-à-vis des moyennes départementales observées ces dernières années, ce qui pourrait s'expliquer d'après les propriétaires par la qualité du sol. Il pourrait alors être pertinent de mener une étude de sol pour attester de la qualité agro-pédologique de ce dernier. De plus, au vu du climat observé notamment dans la Haute-Garonne ainsi que des problèmes récurrents de sécheresse mentionnés par l'exploitant, l'installation agrivoltaïque pourrait offrir une protection contre les périodes de fortes chaleurs, par exemple, favorisant une meilleure homogénéité de la pousse de l'herbe sur la zone, ainsi qu'un abri pour les animaux. Ceci permettrait de fournir un pâturage optimal pour les bovins de M. DURAND ou encore la réalisation d'un stock d'affouragement non négligeable pour son troupeau.

Contacts

Xavier Bodard

✉ x.bodard@davele.fr

📱 06 66 05 36 94

Laura Catalano

✉ l.catalano@davele.fr

📱 07 62 77 29 69